

► **ZÉRO** déchet

Montpellier
100%
engagée

“Relevez
le **DÉFI**,”
↗

GUIDE DE TRI

ET DE COLLECTE
DES DÉCHETS



ALLO DÉCHETS

N° gratuit **0 800 88 11 77** (depuis un poste fixe)

montpellier3m.fr/dechets



montpellier
méditerranée
métropole

LA MÉTROPOLE DE MONTPELLIER

100 % ENGAGÉE SUR LE ► ZÉRO déchet

Aujourd'hui, nous devons faire face au changement climatique et aux crises énergétiques et écologiques qui en découlent. **Réduire les dépenses de collecte et de traitement de nos déchets est devenu une nécessité environnementale et économique, tant au niveau national qu'au niveau local. Afin d'y répondre, la Métropole de Montpellier développe une politique ambitieuse « Zéro Déchet », avec une feuille de route de 100 actions de proximité, à destination des habitants et du territoire.**

Une de nos priorités : diminuer la production de déchets. Chaque acte de jeter un déchet, fût-il recyclable, doit être l'occasion de trouver une alternative, pour que demain, **le meilleur déchet soit effectivement celui que l'on ne produit pas.**

Nous allons également mettre en place une **stratégie biodéchets** pour collecter les **30 %** de biodéchets encore présents dans le bac gris (celui des ordures ménagères résiduelles). Le maillage des dispositifs dédiés se verra renforcé, en multipliant les composteurs individuels et collectifs, et en collectant les restes de cuisine et de repas avec du matériel adapté. Les biodéchets sont enfin une source d'énergie à développer.

Le tri est aussi nécessaire pour réduire le volume du bac gris. Ce guide vous aidera à mieux trier, pour détourner notamment les papiers et emballages vers le bac jaune, et le verre via les nombreux Points d'Apport Volontaire en vue du recyclage. Des bornes sont également dédiées au textile. En outre, 20 déchèteries de proximité maillant le territoire permettent d'y déposer déchets verts, encombrants, matériel électronique usagé...

Demeter, notre centre de tri modernisé, réceptionne les emballages et papiers du bac jaune et les sépare par matériaux pour les préparer au recyclage. Votre geste est utile et les déchets ne sont pas remélangés, mais il ne faut pas oublier que **30 % environ des tonnes entrantes sortent en « refus » vers l'incinération ou la décharge à cause des erreurs de tri**, des emballages imbriqués qui ne sont pas séparables, ou de certains emballages non recyclables du fait de leur conception. Il est donc essentiel que chacun connaisse et applique les règles de tri.

Enfin, dans un contexte financier et réglementaire de plus en plus contraint, l'instauration d'une tarification incitative a fait l'objet d'une étude en vue d'un prochain déploiement : c'est un levier majeur de responsabilisation des usagers et de changement de comportement vertueux, que nous souhaitons mettre en place.

Entreprises, collectivités, habitants, habitantes, agissons ensemble pour réduire nos déchets !



Michaël DELAFOSSE

Président de Montpellier Méditerranée Métropole
Maire de Montpellier

► COMMENT PRODUIRE MOINS DE DÉCHETS ?

10 PETITS GESTES...

- 1  **Valorisez vos biodéchets :**
40 kg de déchets en moins* !
- 2  **Adoptez les gestes simples au quotidien :**
29 kg de déchets en moins* !
- 3  **Limitez les emballages :**
26 kg de déchets en moins* !
- 4  **Réparez vos appareils :**
16 à 20 kg de déchets en moins* !
- 5  **Utilisez un Stop Pub :**
15 kg de déchets en moins* !

* Estimation par personne et par an.

- 6  **Imprimez moins :**
6 kg de déchets en moins* !
- 7  **Achetez en vrac :**
2 kg de déchets en moins* !
- 8  **Préférez les cabas ou sacs réutilisables :**
2 kg de déchets en moins* !
- 9  **Donnez vos anciens vêtements :**
2 kg de déchets en moins* !
- 10  **Préférez les éco-recharges :**
1 kg de déchets en moins* !

... POUR RÉDUIRE DE MOITIÉ LE VOLUME DU BAC GRIS

L'ensemble de ces gestes permet d'économiser jusqu'à 143 kg de déchets par an et par habitant.

INFOS

Le saviez-vous ?

En moyenne, chaque habitant de la Métropole produit près de 530 kg de déchets par an dont 260 kg d'ordures ménagères résiduelles (bac gris).

La valorisation des biodéchets permettraient de réduire d'un tiers le contenu de cette poubelle, et de produire de la matière compostée.

► COMMENT EST ORGANISÉE LA COLLECTE DE MES DÉCHETS ?

La Métropole organise la **collecte des déchets dans ses 31 communes**, selon des modalités qui peuvent varier en fonction du type d'habitat (individuel, collectif, hyper-centre...) et du **type de déchets collectés** (emballages et papiers, verre, ordures ménagères...).

La collecte peut être modifiée les jours fériés.
Renseignez-vous sur montpellier3m.fr/collecte

Quels sont mes déchets ?
Où est-ce que j'habite ?



Le type de contenant :
sac, bac, conteneur...

Connectez-vous sur
montpellier3m.fr/dechets
Entrez votre adresse
ou appelez le numéro gratuit
Allo Déchets :
0 800 88 11 77
VOUS SAUREZ TOUT SUR :



Le mode de collecte :
apport volontaire
ou porte-à-porte

Les jours, horaires et fréquences de collecte :
1 à 7 fois par semaine
du lundi au dimanche

INFOS

Comment est financé le service public de gestion des déchets ?

- + **Par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).**
Son taux est unique (12,35 %) sur toute la Métropole.
- + Par la redevance spéciale pour **le financement complémentaire des déchets assimilés** issus des professionnels en fonction du service rendu.
- + Par les recettes de revente de matériaux, grâce à **un tri sélectif efficace des déchets recyclables** et les soutiens financiers des éco-organismes qui gèrent les filières de réemploi et de valorisation des déchets faisant l'objet d'un dispositif de Responsabilité Élargie du Producteur (emballages, papiers, mobiliers, électroménagers, textiles, etc.).

► COMMENT PRÉSENTER MES DÉCHETS À LA COLLECTE ?

Présentez ou déposez vos déchets à la collecte
dans les contenants mis à disposition par la Métropole.

Présentation en porte-à-porte,
sans encombrer la voie publique



Sac jaune

(pour les emballages et papiers dans certains centres-villes).
Ils seront remplacés à terme
par des bacs et Points
d'Apport Volontaire jaunes



**Bac de 45 à 240 L
en dotation familiale**



**Bac de 240 à 660 L
en dotation collective**



N'ENCOMBREZ PAS LA VOIE PUBLIQUE !

Rentrez vos bacs après le passage de la collecte.
Pensez aux agents et respectez l'espace public !
Ne surchargez pas les contenants.

Dépôt en apport volontaire



Conteneur enterré



Conteneur aérien



Benne en déchèterie

INFOS

- + La taille des bacs qui vous sont fournis est adaptée à la composition du foyer ou de l'immeuble et à la fréquence de collecte. Obtenez ou remplacez votre bac sur : montpellier3m.fr/demarches-en-ligne. Pour vous signaler ou pour une dotation supplémentaire, téléphonez au numéro gratuit 0 800 88 11 77.

EMBALLAGES ET PAPIERS

► DÉPOSEZ VOS EMBALLAGES ET PAPIERS EN VRAC
DANS LE SAC JAUNE, LE BAC JAUNE
OU LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE



Emballages en métal

(boîtes de conserve,
canettes, aérosols...)



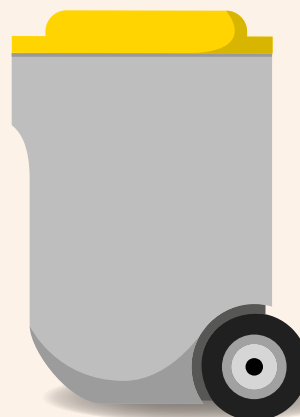
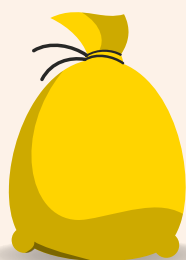
Tous les petits emballages
en aluminium et acier

(capsules...)



Emballages et briques
en carton

(carton à pizza...)



Bouteilles et flacons
en plastique

Tous les autres emballages
en plastique

(pots de yaourt, barquettes,
sacs, films...)



135€
LE PV MINIMUM
À MONTPELLIER

Tous les papiers

(enveloppes, journaux,
magazines, prospectus...)



INFOS

- + Vos emballages doivent être vidés mais il est inutile de les rincer.
- + Les sacs jaunes sont fournis gratuitement par la Métropole. Pour savoir si vous êtes dans une zone de collecte en sacs jaunes et pour savoir comment en bénéficier, rendez-vous sur montpellier3m.fr/emballages-et-papiers.
- + Les gros cartons doivent être déposés en déchèterie ou présentés à la collecte des encombrants.
- + Tout objet en plastique qui n'est pas un emballage et tout sac poubelle jetés dans les bacs jaunes provoquent un refus de collecte.

EN CAS
DE DOUTE
UTILISEZ
LE BAC GRIS



VERRE



► DÉPOSEZ VOTRE VERRE, DANS LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

POUR LA TRANQUILLITÉ DES RIVERAINS, DÉPOSEZ LE VERRE
ENTRE 7 H ET 22 H.

Bouteilles en verre



PAS DE
SAC AU SOL
135€ LE PV
MINIMUM
À MONTPELLIER

Pots et bocaux
en verre



Flacons de
parfum en verre



Flacons de
parfum en verre



UN GESTE CITOYEN

POUR LUTTER CONTRE LE CANCER



Pour chaque tonne de verre
recyclée votre Métropole reverse 2 €
à la Ligue contre le cancer de l'Hérault pour financer
ses actions. Plus d'infos sur ligue-cancer.net

INFOS

- ✦ Vos emballages en verre doivent être **vidés**, mais il est inutile de les rincer ou de les laver.
- ✦ **Les verres de table, la vaisselle et le vitrage** doivent être jetés dans le bac gris.
- ✦ Tout dépôt d'emballages en verre dans les dispositifs gris ou jaunes entraînera un refus de collecte.
- ✦ Retrouvez la carte des points d'apport volontaire du verre sur : montpellier3m.fr/verre
- ✦ La Métropole de Montpellier s'investit pour le redéploiement de la consigne du verre.

TEXTILE



► DÉPOSEZ VOS TEXTILES
DANS UN SAC PUIS **DANS**
LES CONTENEURS À TEXTILE



INFOS

- ✚ Souillés, les textiles ne peuvent pas être recyclés : **jetez-les dans le bac gris.**
- ✚ Trouvez le conteneur le plus proche de chez vous sur : **montpellier3m.fr/textile**
- ✚ Avant de jeter vos vêtements, pensez à leur seconde vie, via les dons en recycleries ou la vente d'occasion.

BIODÉCHETS

► DÉPOSEZ VOS BIODÉCHETS, DANS VOTRE BIOSEAU,

PUIS DANS LE BAC ORANGE OU DANS UN COMPOSTEUR INDIVIDUEL OU COLLECTIF.



INFOS

- + Le bac orange et les Points d'Apport Volontaire dédiés sont **les seuls conteneurs de biodéchets** dans lesquels vous pouvez déposer viandes et poissons.
- + Pour faciliter le tri de vos biodéchets, **la Métropole vous accompagne** : mise à disposition d'un bioseau, conseils pratiques...
- + Pour plus d'informations, rendez-vous sur montpellier3m.fr/biodechets

► VALORISEZ VOUS-MÊME VOS BIODÉCHETS

La Métropole vous propose une solution adaptée à chaque situation. Vous pouvez disposer **gratuitement** d'un composteur individuel, ou, sous certaines conditions, d'une aide à l'achat de 40€ pour un composteur en bois ou de 50€ pour un lombricomposteur.

BIENTÔT POUR TOUS
De nouveaux outils pour la collecte de vos biodéchets (bioseaux ajourés, sacs kraft, points d'apport volontaire...)



POUR TOUT RENSEIGNEMENT,

ALLO DÉCHETS
N° gratuit 0 800 88 1177 (hors un poste fixe)
montpellier3m.fr/dechets

INFOS

- + Pour vos biodéchets, il existe également des solutions collectives : les composteurs de résidence, d'établissement et de quartier.
- + Pour plus de renseignements sur le compostage et demander un composteur individuel ou collectif, rendez-vous sur montpellier3m.fr/biodechets

ORDURES MÉNAGÈRES

UNE FOIS LE TRI EFFECTUÉ

► DÉPOSEZ TOUS LES DÉCHETS RESTANTS
DANS DES SACS FERMÉS, **PUIS DANS LE BAC GRIS**
OU LES CONTENEURS ENTERRÉS.



INFOS

- ✦ Les **bouteilles, bocaux et pots en verre** sont à déposer dans les Points d'Apport Volontaire verts.
- ✦ Les déchets médicaux, les déchets toxiques (peinture, solvants...), les piles et les appareils électriques ou électroniques **sont interdits dans le bac gris**.
- ✦ Pour plus d'informations, rendez-vous sur montpellier3m.fr/ordures-menageres
- ✦ Pour les articles d'hygiène, des protections durables existent comme les cups, les serviettes en tissu, les culottes menstruelles..

**Dépôts interdits
en dehors des horaires
de collecte sous peine
d'amende.**

**Article R632-1 et s.
du code pénal**

ENCOMBRANTS

Pour vos encombrants, **privilégiez l'apport en déchèterie**, qui limite l'encombrement de l'espace public et permet de mieux les valoriser. Si vous ne pouvez pas, un service de collecte des encombrants est proposé par la Métropole.

Cette collecte en porte-à-porte est gratuite.



RÈGLES À RESPECTER POUR BÉNÉFICIER DE LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

- + L'encombrant doit constituer **un bien meuble** (et non pas un agrégat de matériaux).
- + Il ne doit **ni excéder 50 kg ni 1,50 m** dans sa plus grande dimension, afin de pouvoir être transporté par 2 personnes.
- + L'ensemble du dépôt ne peut excéder **2 m³ par foyer**.
- + Les déchets électriques et électroniques **sont interdits** et doivent être portés en déchèteries.

INFOS

- + Retrouvez les modalités et les jours de collecte des encombrants sur **montpellier3m.fr/encombrants** ou par téléphone au numéro gratuit **0 800 88 11 77**.
- + En plus de la collecte des encombrants, une remorque de collecte mobile est stationnée une fois par mois sur 10 emplacements du centre-ville. Vous pouvez y déposer vos petits encombrants. Plus d'informations sur **montpellier3m.fr/collecte**
- + Avant de déposer vos encombrants à la collecte, pensez à leur seconde vie, via la réparation, les dons en recycleries ou la vente d'occasion.

DÉCHETS OCCASIONNELS

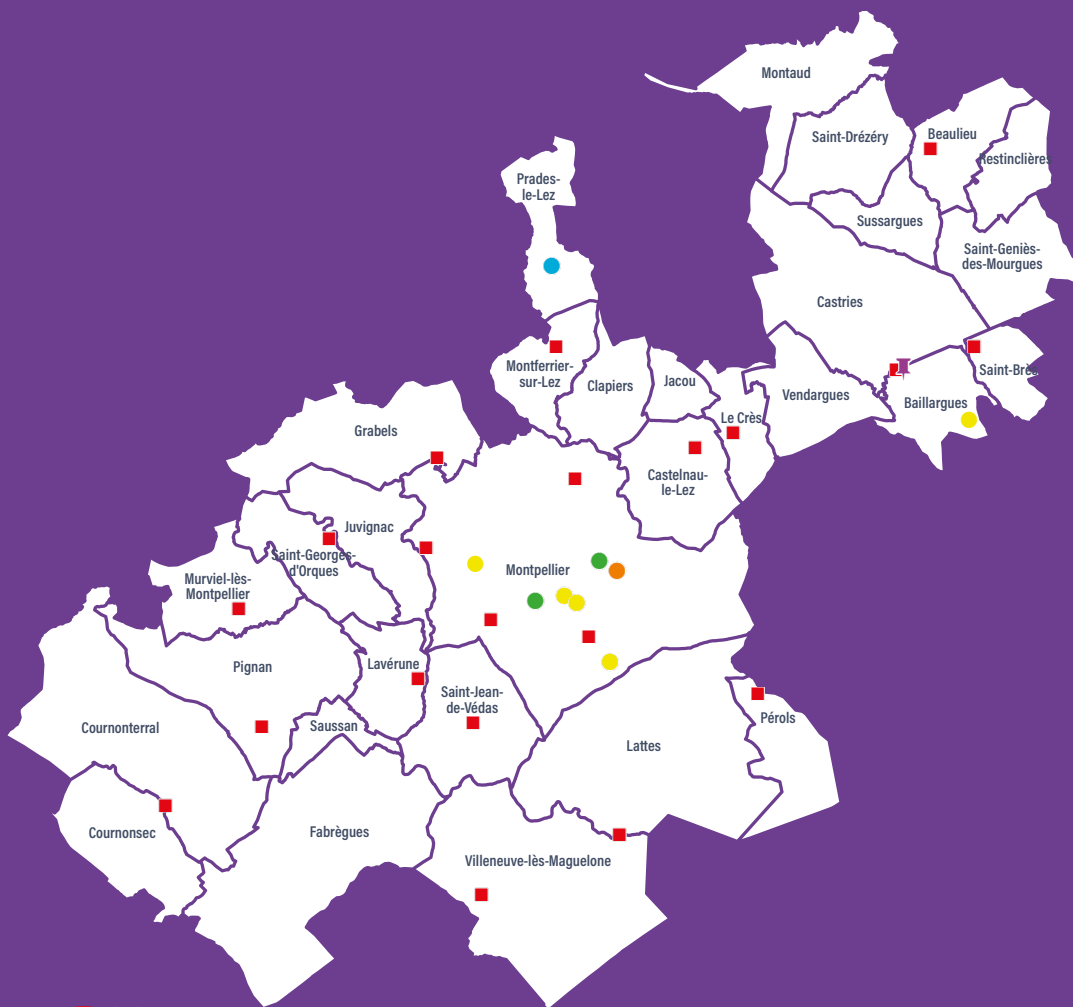
► DÉPOSEZ LES DÉCHETS OCCASIONNELS DANS LES DÉCHÈTERIES DE LA MÉTROPOLÉ



RÈGLES D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES :

- + Munissez-vous de votre **Pass Métropole** délivré par le guichet unique de votre mairie.
- + L'accès est autorisé **uniquement aux véhicules de tourisme ou petits utilitaires**, de moins de 2 mètres de hauteur.
- + **Les dépôts sont limités** à 1 m³ par semaine et par usager.
- + Avant de déposer vos objets en déchèterie, pensez à leur seconde vie, via la réparation, les dons en recycleries ou la vente d'occasion.

► LES LIEUX DE COLLECTE



■ Déchèteries

📌 Point de réemploi

Magasins de seconde main :

● Recyclerie sportive

● Recyclerie spécialisée dans la vente de vêtements/jouets pour enfants

● Recyclerie généraliste

● Recyclerie spécialisée dans la vente de vêtements de seconde main

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,
ET HORAIRES SUR
LES DÉCHÈTERIES,
rendez-vous sur
montpellier3m.fr/decheteries**

DÉCHETS À FILIÈRES SPÉCIFIQUES

Certains déchets disposent de **filières de traitement spécifiques** et **ne sont pas pris en charge** par le service public de gestion des déchets ménagers de la Métropole.

TYPE DE DÉCHETS	COLLECTE
Déchets non dangereux des professionnels au-delà d'une production de 10 000 L par semaine.	Par contrat avec une entreprise privée spécialisée.
Médicaments non utilisés. Déchets de soins à risques infectieux à placer dans la boîte à aiguilles.	À déposer en pharmacie.
Bouteilles de gaz, pneus, extincteurs, déchets pyrotechniques (fusées de détresse)...	À retourner auprès de votre vendeur.
Amiante, souches et troncs d'arbres d'un diamètre supérieur à 10 cm, volumes de déchets occasionnels supérieur à 1 m ³ .	À déposer en déchèterie privée.



INFOS

POUR LES GROS VOLUMES

- + Pour les volumes de plus de 1 m³ et/ou les déchets professionnels, s'orienter vers **les déchèteries spécialisées**. Retrouvez la carte des 12 sites de recyclage et de traitement sur montpellier3m.fr/decheteries

► RÈGLES À RESPECTER POUR LE TRI ET LA COLLECTE DES DÉCHETS

Respectez les **principales règles** présentées dans ce guide et détaillées dans l'arrêté métropolitain fixant les modalités de collecte.

- + **Respect des consignes** et règles de tri
- + **Respect des jours** de présentation fixés
- + **Respect des horaires de sortie et de rentrée** des contenants
- + **Respect des volumes et des poids** maximum autorisés
- + **Respect du règlement intérieur** des déchèteries
- + **Interdiction du chiffonnage**, notamment en déchèteries
- + **Interdiction des dépôts sauvages**

Les infractions constatées pourront donner lieu à :

- ✗ l'établissement de **procès-verbaux**
- ✗ l'engagement de **poursuites** devant les tribunaux compétents
- ✗ la **facturation** de la réparation du dommage ou du préjudice subi

Sous peine
d'amende de
135€
minimum
à Montpellier



INFOS

- + Toutes les règles sont consultables dans l'arrêté métropolitain sur montpellier3m.fr/collecte
- + La **Brigade propreté et incivilités** intervient depuis le 1^{er} janvier 2018 sur la ville de Montpellier afin de constater les infractions aux règles fixées par l'arrêté métropolitain relatif à l'organisation des modalités de collecte des déchets.
- + Elle est également compétente en matière de **propreté des espaces publics** (mégots, déjections canines, chewing-gum...).
- + Sur les 31 communes, le **pouvoir de police du Maire s'exerce**.

► QUE DEVIENNENT VOS DÉCHETS ?



Le verre

À partir des 12 500 tonnes de verre collectées dans la Métropole, la verrerie de Vergèze produit du verre à **90 % recyclé** et réalise **20 % d'économie d'énergie**.

Une fois triée, une bouteille en verre redevient une bouteille en verre.

Les erreurs de tri ne permettent de recycler que 50% du verre produit soit **une dépense de 6 millions d'euros pour la collectivité**.



Les biodéchets et ordures ménagères

L'unité de méthanisation AMETYST traite **100 % des biodéchets et des ordures ménagères de la Métropole**, soit 130 000 tonnes de déchets par an. Ils sont déchargés, triés et méthanisés dans des zones distinctes.

La méthanisation transforme la matière organique contenue dans les biodéchets et les déchets ménagers résiduels en énergie renouvelable (biogaz). **2 400 logements de l'éco-quartier des Grisettes à Montpellier sont ainsi chauffés.**

Les restes alimentaires collectés dans les bacs orange sont dorénavant compostés par la ligne verte de l'usine et produisent **1 500 tonnes de compost équivalent bio**, destinées aux espaces verts de la Métropole et à l'agriculture locale.

Les emballages et papiers

Le centre de tri DEMETER a traité **28 500 tonnes de déchets recyclables en 2021**, issus de l'ensemble du territoire métropolitain.

Les différents matériaux collectés sont triés par catégorie (plastique, papier, carton, acier, aluminium) et servent ensuite à **fabriquer de nouveaux objets** : vélo, pull polaire, oreiller, casserole, boule de pétanque, papier absorbant, arrosoir...

La déchèterie

Plus de **70 % des déchets** que vous déposez en déchèterie sont triés et recyclés. Notamment, les déchets électriques et électroniques suivent **une filière spécifique pour être réparés, réutilisés ou recyclés**.



Les textiles et objets

Le don d'objet à des associations et entreprises solidaires (telles qu'Emmaüs, ERCA, ENVIE) permet de réduire les déchets tout en favorisant **le développement de l'économie sociale et solidaire locale**.



► LA MÉTROPOLÉ S'ENGAGE CONTRE LA DÉLINQUANCE ENVIRONNEMENTALE

Jetés dans la nature, **les déchets peuvent mettre des milliers d'années à se décomposer**. Déposés à côté des bacs ou des Points d'Apport Volontaire, ils sont soumis aux vents et **finissent inexorablement dans la nature**.

De nombreux cours d'eau traversent la métropole, c'est autant de **déchets toxiques pour la biodiversité** qui nous entoure, qui finissent dans la mer.

135€

LE PV MINIMUM
À MONTPELLIER



Source : Fondation GoodPlanet.

Des questions sur vos déchets ? Nous vous guidons !

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS SUR
LES MODALITÉS DE COLLECTE AUPRÈS DE
ALLO DÉCHETS

N° gratuit **0 800 88 11 77** (depuis un poste fixe)

montpellier3m.fr/dechets

DANS L'INTÉRÊT DE TOUS

Les dépôts de déchets au sol en dehors
des contenants prévus à cet effet et les dépôts
d'encombrants sur le domaine public sont interdits.

Montpellier Méditerranée Métropole
vous remercie pour votre geste écocitoyen.
Il préserve la planète, donc notre cadre de vie.



MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

50, place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 13 60 00

montpellier3m.fr

